



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

**F**

## COMITÉ FINANCIER

**Cent soixantième session**

**Rome, 2-6 novembre 2015**

**Virements entre programmes et chapitres budgétaires  
pendant l'exercice 2014-2015**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

**M. Boyd Haight**  
**Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources**  
**Tél.: +39 06 5705 5324**

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement.*

*Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*



mo758

### RÉSUMÉ

- En mars 2015, le Comité financier a examiné le Rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires pendant l'exercice 2014-2015. Il a pris note des prévisions concernant l'exécution du Programme biennal en regard d'une ouverture de crédits nette de 1 005,6 millions d'USD approuvée par la Conférence, a autorisé les virements prévus vers les chapitres 2, 5, 8 et 10, et a déclaré attendre avec intérêt un rapport actualisé à sa session de novembre 2015.
- Le présent rapport fait le point sur les prévisions relatives à l'exécution du budget en regard de l'ouverture de crédits nette pour 2014-2015. Conformément à l'article 4.5 b) du Règlement financier, il présente aussi, pour approbation par le Comité financier, les virements prévus vers le chapitre 3, qui s'ajoutent aux virements, déjà autorisés, vers les chapitres 2, 5, 8, et 10 découlant de la mise en œuvre du Programme de travail 2014-2015. Le présent rapport fournit également des informations actualisées sur les dépenses effectives par chapitre budgétaire à la fin août 2015 et sur l'utilisation du solde non dépensé constaté à l'issue de l'exercice 2012-2013.
- En juin 2015, dans sa résolution portant ouverture de crédits pour 2016-2017, la Conférence a autorisé le Directeur général à «utiliser le solde non utilisé des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015 pour couvrir toute dépense supplémentaire à caractère ponctuel en rapport avec la consolidation du changement transformationnel». Un solde de 5 millions d'USD est actuellement prévu aux chapitres 1 à 6 et 8 à 12 à la fin de 2015. En outre, les soldes budgétaires non dépensés au titre du Programme de coopération technique (chapitre 7), des dépenses d'équipement (chapitre 13) et des dépenses de sécurité (chapitre 14) seront reportés sur l'exercice biennal suivant conformément au Règlement financier de l'Organisation. L'exécution finale du budget 2014-2015, y compris les virements entre chapitres budgétaires et le solde non dépensé, sera communiquée au Comité à sa session de mai 2016.

### INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à prendre note du solde prévu, d'un montant de 5 millions d'USD, et à approuver les virements prévus entre chapitres budgétaires découlant de l'exécution du Programme de travail 2014-2015 qui figurent à la colonne g du tableau 1.

#### Projet d'avis

##### **Le Comité:**

- **a pris note du montant prévisionnel du solde non dépensé des crédits ouverts au titre de l'exercice biennal 2014-2015, soit 5 millions d'USD, et a noté que le montant final, après utilisation en 2016-2017 pour couvrir des dépenses nouvelles de nature ponctuelle associées à la consolidation du changement transformationnel, comme l'autorise la Résolution 6/2015 de la Conférence, serait connu après la clôture des comptes de 2014-2015 et communiqué en mai 2016;**
- **a rappelé que les soldes non dépensés au titre du Programme de coopération technique (chapitre 7), des dépenses d'équipement (chapitre 13) et des dépenses de sécurité (chapitre 14) seraient reportés sur l'exercice biennal suivant conformément au Règlement financier de l'Organisation;**
- **a approuvé les virements prévus vers le chapitre 3, qui s'ajoutent aux virements, déjà autorisés, vers les chapitres 2, 5, 8 et 10 découlant de la mise en œuvre du Programme de travail;**
- **a pris note de l'utilisation faite en 2014-2015 du solde non dépensé à l'issue de l'exercice 2012-2013;**
- **a indiqué qu'il attendait avec intérêt de recevoir le rapport final sur l'exécution du budget 2014-2015 à sa session de mai 2016.**

## Introduction

1. La Conférence, dans sa Résolution 7/2013, a approuvé les crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015, soit 1 005,6 millions d'USD, et le Programme de travail, sous réserve des ajustements découlant des orientations qu'elle a communiquées. Elle a aussi autorisé le Directeur général, nonobstant la disposition 4.2 du Règlement financier, à utiliser le solde des crédits ouverts au budget 2012-2013 pour couvrir toute dépense supplémentaire à caractère ponctuel en rapport avec le changement transformationnel<sup>1</sup>.
2. À sa cent quarante-huitième session, en décembre 2013, le Conseil a approuvé les ajustements au Programme de travail et budget (PTB) 2014-2015<sup>2</sup> et a noté que d'autres virements budgétaires pourraient devoir être effectués au cours de l'exercice biennal, à la suite de l'établissement des plans de travail ou de la mise en œuvre des modalités d'exécution les plus efficaces et les plus efficaces, sachant que les virements seraient effectués conformément à la disposition 4.5 du Règlement financier.
3. L'article 4.1 du Règlement financier autorise le Directeur général à engager des dépenses dans la limite des crédits budgétaires votés par la Conférence. Conformément à l'article 4.6 du Règlement financier, le Directeur général est tenu de gérer les ouvertures de crédits de manière que des fonds suffisants soient disponibles pour faire face aux dépenses pendant la totalité de l'exercice biennal. Conformément à l'article 4.5 a) du Règlement financier, le Comité financier doit être informé de certains transferts de crédits d'une division à une autre, et l'article 4.5 b) stipule que les virements entre chapitres budgétaires doivent être approuvés par le Comité financier.
4. Le Conseil, à sa cent quarante-neuvième session, a noté que le Comité financier avait approuvé, en mai 2014, la répartition prévue entre chapitres budgétaires des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015, d'un montant total de 1 005,6 millions d'USD, découlant des plans de travail biennaux, avec des virements budgétaires en faveur des chapitres 5, 6, 8 et 10<sup>3</sup>. Par la suite, à sa cent cinquante et unième session, il a noté que le Comité financier avait autorisé en mars 2015 les prévisions de virements découlant de l'exécution du Programme de travail, avec des virements budgétaires en faveur des chapitres 2, 5, 8 et 10<sup>4</sup>.
5. Le présent rapport fait le point sur les prévisions relatives à l'exécution du budget en regard de l'ouverture de crédits nette pour 2014-2015, demande au Comité d'approuver les prévisions relatives aux virements liés à l'exécution du programme de travail entre chapitres budgétaires, et fait le point sur l'utilisation faite en 2014-2015 du solde non dépensé lors de l'exercice 2012-2013<sup>5</sup>.

### Prévisions concernant l'exécution du budget 2014-2015

6. La colonne c du tableau 1 montre la répartition entre chapitres des ouvertures de crédits nettes pour 2014-2015, approuvée par le Conseil en décembre 2013 et telle que présentée dans les ajustements apportés au PTB 2014-2015. Les colonnes d et e indiquent les dépenses prévues et les virements entre chapitres approuvés par le Comité financier en mars 2015. Les colonnes f et g indiquent les prévisions concernant l'exécution du budget et les virements modifiés entre chapitres découlant de la mise en œuvre du Programme de travail, pour approbation par le Comité financier. La colonne h montre les dépenses effectives de l'exercice biennal au 15 août 2015 (vingt mois de dépenses).

---

<sup>1</sup> Résolution 7/2013 de la Conférence, paragraphe 2.

<sup>2</sup> CL 148/3, CL 148/REP, paragraphes 7 et 8.

<sup>3</sup> FC 154/9, CL 149/4m paragraphe 21 c), CL 149/REP, paragraphe 18 d).

<sup>4</sup> FC 157/8, CL 151/3, paragraphe 21 c), CL 151/REP, paragraphe 18 d).

<sup>5</sup> CL 151/3, paragraphe 18 d).

**Tableau 1: Prévisions concernant l'exécution du budget 2014-2015, par chapitre (en milliers d'USD)**

Cha- pitre (a)	Objectif stratégique/ fonctionnel (b)	PTB 2014- 2015 ajusté (CL 148/3) (c)	Mars 2015 FC 157/8		Novembre 2015 FC 160/7		Dépenses effectives à la fin août 2015 (h)
			Dépenses prévues (d)	Virement prévu (e = d-c)	Dépenses prévues (f)	Virement prévu (g = f-c)	
1	Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	94 617	80 160	(14 457)	80 628	(13 989)	60 449
2	Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches	198 681	199 328	647	201 029	2 348	152 047
3	Réduire la pauvreté rurale	62 142	61 736	(406)	63 136	994	46 787
4	Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces	115 217	108 421	(6 796)	109 060	(6 157)	83 355
5	Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise	37 905	47 233	9 328	47 526	9 621	34 532
6	Qualité, connaissances et services techniques	54 746	53 780	(966)	47 636	(7 110)	36 483
7	Programme de coopération technique	134 721	134 721	0	134 721	0	
8	Activités de diffusion	64 712	75 396	10 684	75 625	10 913	56 310
9	Technologies de l'information	35 501	34 465	(1 036)	33 081	(2 420)	22 075
10	Gouvernance, contrôle et direction de la FAO	80 213	88 132	7 919	86 642	6 429	74 291
11	Administration efficiente et efficace	81 691	77 373	(4 318)	76 661	(5 030)	58 909
12	Imprévus	600	0	(600)	0	(600)	0
13	Dépenses d'équipement	21 886	21 886	0	21 886	0	
14	Dépenses de sécurité	23 017	23 017	0	23 017	0	
<b>Total</b>		<b>1 005 649</b>	<b>1 005 649</b>	<b>0</b>	<b>1 000 649</b>	<b>(5 000)</b>	

7. Le principal changement s'agissant des dépenses prévues au titre des différents chapitres découle du virement de 5 millions d'USD des ressources du Fonds multidisciplinaire, inscrites au chapitre 6, vers les chapitres 1 à 5 en vue de renforcer les activités relatives aux 15 initiatives régionales qui contribuent aux objectifs stratégiques. Comme détaillé dans l'examen à mi-parcours 2014<sup>6</sup> sur lequel le Comité financier s'est penché en mars 2015, les initiatives régionales, approuvées par les conférences régionales en 2014, constituent un mécanisme qui contribue à assurer l'efficacité de l'exécution et l'obtention de résultats dans un cadre cohérent composé de thèmes communs qui recourent les priorités des pays.

8. La colonne h montre les dépenses effectives au 31 août (pendant vingt mois) relatives aux chapitres 1 à 6 (objectifs stratégiques et Objectif 6) et 9 à 11 (objectifs fonctionnels). Le solde non dépensé devrait s'établir à 5 millions d'USD selon les prévisions actuelles, principalement du fait d'un niveau de remboursement des dépenses d'appui (techniques, administratives et opérationnelles) supérieur à celui qui était prévu et de la variation des dépenses de personnel, qui reste favorable.

9. La variation des dépenses de personnel est égale à la différence entre les coûts inscrits au budget et les dépenses effectives de l'exercice biennal. Pour l'exercice 2014-2015, on prévoit une variation favorable des dépenses de personnel d'un montant de 21,9 millions d'USD. Par rapport à la prévision précédente de 16,7 millions d'USD<sup>7</sup>, cette variation plus favorable est principalement due au maintien du gel des rémunérations et aux effets du renchérissement du dollar des États-Unis (USD) sur les dépenses de personnel dans les bureaux décentralisés.

10. Comme l'a autorisé la Conférence en juin 2015, tout solde non dépensé sera reporté sur 2016-2017 «pour couvrir toute dépense supplémentaire à caractère ponctuel en rapport avec la consolidation du changement transformationnel». En outre, les crédits correspondant au Programme de coopération technique (chapitre 7), aux dépenses d'équipement (chapitre 13) et aux dépenses de sécurité (chapitre 14) sont indiqués comme intégralement dépensés, tout solde non dépensé étant reporté sur le prochain exercice biennal, conformément au Règlement financier<sup>8</sup>.

11. Il est rappelé que le présent rapport porte sur 14 chapitres et que, si un tel niveau de ventilation permet d'avoir une vision claire et complète des budgets et des dépenses par rapport au cadre de résultats, il accroît également la probabilité que les virements définitifs entre chapitres ne concordent pas avec ceux proposés actuellement.

12. Il est en outre rappelé que le rapport de fin d'exercice biennal est basé sur le taux de change USD/EUR fixé dans le PTB 2014-2015 (1 EUR = 1,30 USD) (taux budgétaire). La direction surveille attentivement la situation, mais des variations pourront avoir lieu par chapitre si le pourcentage moyen final des dépenses en euros diffère de manière sensible des hypothèses retenues dans le budget.

13. L'exécution finale du budget 2014-2015, y compris les virements prévus entre chapitres budgétaires et le solde non dépensé, sera communiquée au Comité à sa session de mai 2016.

### **Utilisation du solde non dépensé à l'issue de l'exercice 2012-2013**

14. Comme la Conférence l'a autorisé en 2013<sup>9</sup>, le solde non dépensé en 2012-2013, soit un montant de 9,4 millions d'USD, dont 0,3 million d'USD au titre du Plan d'action immédiate (PAI), a été utilisé en 2014-2015 pour financer de nouvelles dépenses de nature ponctuelle associées au changement transformationnel. Ce montant a été entièrement utilisé pour financer les trois domaines de dépenses à caractère ponctuel suivants:

---

<sup>6</sup> FC 157/7, paragraphes 23 à 26 et 153 à 252.

<sup>7</sup> FC 157/8, paragraphes 7 à 9.

<sup>8</sup> Articles 4.3, 6.11 et 6.12 du Règlement financier.

<sup>9</sup> Résolution 7/2013 de la Conférence, paragraphe 3.

- 1) 6,9 millions d'USD pour financer les dépenses liées à la cessation de service et à la réaffectation de personnel effectuées en 2014-2015 suite aux mesures de changement transformationnel appliquées à partir de 2012-2013;
- 2) 2,3 millions d'USD au titre de la contribution ponctuelle de l'Organisation au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, lequel sera financé à l'avenir par des mesures visant à obtenir des gains d'efficacité et par des réaffectations de ressources<sup>10</sup>. Le renforcement de la collaboration avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies est étroitement associé aux nouvelles méthodes de travail des bureaux décentralisés;
- 3) 269 000 USD pour financer ponctuellement l'Examen indépendant des réformes de gouvernance liées à l'action 2.74 du PAI.

15. Depuis le dernier rapport, daté de mars 2015<sup>11</sup>, le montant des dépenses consacrées à la cessation de service et à la réaffectation de personnel est passé de 3,5 millions d'USD à 6,9 millions d'USD suite aux changements transformationnels, en particulier en ce qui concerne les offres de départ amiable visant à introduire de la flexibilité dans la mise en œuvre du Programme de travail, dans l'intérêt de l'Organisation.

16. En outre, le coût final du financement ponctuel de l'Examen indépendant des réformes de gouvernance, précédemment estimé à 162 000 USD, a augmenté pour s'établir à 269 000 USD du fait de l'organisation de réunions supplémentaires convoquées par le Président indépendant du Conseil en 2015, avant la trente-neuvième session de la Conférence de la FAO.

17. En raison de ces augmentations, le financement ponctuel du renforcement des capacités des bureaux décentralisés en vue de l'élaboration et du suivi des cadres de programmation par pays et des projets, pour lequel 1,5 million d'USD avait été précédemment réservé sur le solde 2012-2013, a été réduit, et est financé sur le montant net des crédits ouverts pour 2014-2015. Il s'agit d'une activité qui sera achevée au cours du prochain exercice.

---

<sup>10</sup> C 2015/3 PTB 2016-2017 paragraphes 72 à 74.

<sup>11</sup> FC 157/8 paragraphe 12.